



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES

**COMMUNIQUÉ**

**GOVERNEMENT  
DE LA FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 14 octobre 2021

## Table des matières

<b><u>CANTINES SCOLAIRES GRATUITES REVISITÉES EN MATERNELLE.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>ALLOCATIONS D'ETUDES : LE NOMBRE DE BENEFICIAIRES ELARGI POUR RENDRE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PLUS ACCESSIBLE .....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>UNE PREMIÈRE ÉTAPE IMPORTANTE VERS LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES .....</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b><u>CONTACTS PRESSE.....</u></b>	<b><u>8</u></b>

## Cantines scolaires gratuites revisitées en maternelle

**Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur proposition du Ministre de l'Égalité des chances, Frédéric Daerden, a approuvé le lancement du nouvel appel à projets visant à proposer, pour le premier semestre 2022, des repas gratuits de qualité nutritionnelle et intégrant des critères de durabilité, dans les écoles de l'enseignement maternel accueillant des enfants plus en difficultés.**

Cette initiative a pour objectif de tacler les chiffres de la pauvreté et la corrélation entre l'alimentation et les risques de santé, davantage accentués par la crise sanitaire de la Covid-19.

La volonté du Ministre Daerden est d'amplifier ces expériences de repas gratuits chauds le midi dans les écoles, afin de tendre vers leur généralisation à l'enseignement fondamental. En outre, le but est d'orienter la composition de ces repas vers des produits locaux, bio et sains, tout en inscrivant ces initiatives dans le projet pédagogique des écoles concernées.

Concrètement, l'appel à projets est adressé à tous les pouvoirs organisateurs, quel que soit leur réseau, pour leurs écoles maternelles ayant été classées de 1 à 5, dans l'encadrement différencié. Les porteurs des projets devront s'engager en signant une Charte reprenant certains principes de base à respecter et à mettre en œuvre, notamment en termes de durabilité. La Fédération Wallonie-Bruxelles interviendra à hauteur de 3 € par repas servis.

De plus, les écoles pourront bénéficier d'un soutien financier supplémentaire de 0,50 cents par repas si:

- La cantine est labellisée ou inscrite au label Good Food (Bruxelles) ou Cantine durable (Wallonie).
- Elles sont signataires du Green Deal Cantines durables (Wallonie).
- Elles sont bénéficiaires de l'appel à projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles « Alimentation équilibrée dans les écoles fondamentales 2020-2021 ».

Enfin, les écoles auront également la possibilité de valoriser des achats de matériels ou des dépenses de personnel rendus nécessaires par la mise en place du dispositif.

*« Ce projet est animé par la volonté de lutter contre les inégalités et de permettre au plus d'enfants possible de profiter chaque jour, à l'école, d'un repas chaud de qualité. Il s'agit d'un enjeu crucial de l'Égalité des chances et du soutien à la santé et le bien-être de nos enfants »* conclut le Ministre Daerden.

---

### Contact presse

**Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président**

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

[xavier.gonzalez@gov.cfwb.be](mailto:xavier.gonzalez@gov.cfwb.be)

+32 479 86 59 11

## **Allocations d'études : le nombre de bénéficiaires élargi pour rendre l'enseignement supérieur plus accessible**

**Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en troisième lecture, à l'initiative de la Ministre Glatigny, un projet de Décret contenant des mesures structurelles destinées à élargir le nombre d'élèves et étudiants pouvant prétendre à une bourse – des mesures attendues par de nombreux acteurs.**

Les élèves inscrits aux années préparatoires à l'Enseignement supérieur (7ème math/sciences, etc.) pourront dorénavant prétendre à l'obtention d'une allocation d'études, et ce afin de favoriser la transition secondaire-supérieur. Les élèves de l'enseignement secondaire pourront bénéficier d'une allocation même en cas de redoublement, cette condition étant supprimée.

Les élèves et étudiants apatrides et les bénéficiaires de la protection subsidiaire pourront eux aussi, au même titre que les réfugiés, bénéficier d'une allocation d'études. Par ailleurs, et afin de faciliter les mobilités des élèves et des étudiants au sein de l'Union européenne, les freins actuels à l'octroi d'une bourse d'études seront supprimés.

Pour rappel, ces mesures décrétales seront complétées par des arrêtés de Gouvernement contenant des mesures structurelles supplémentaires. Pour l'année scolaire et académique 2021/2022, marquée par la crise sanitaire et un risque de précarisation de certains ménages, le plafond de revenus pour bénéficier d'un forfait passera exceptionnellement de 150% à 300%. Pour rappel, ces montants forfaitaires peuvent être demandés en cas de perte d'emploi, de chômage, de faillite, de maladie, de décès, ou encore de divorce. Ces forfaits sont actuellement octroyés si les revenus de l'avant-dernière année civile ne dépassent pas 150% des plafonds prévus pour l'octroi des allocations d'études classiques (par exemple, pour 2021, ce sont donc les revenus de 2019 qui sont comptabilisés). Le plafond de revenus sera exceptionnellement relevé pour l'année scolaire et académique 2021-2022 à 300%.

*« Cette mesure permet d'élargir le public cible des mesures de soutien existantes, et de contrer l'impact socioéconomique négatif de la crise sanitaire sur les étudiants »,* souligne la Ministre Glatigny.

Aussi, à partir de cette année 2021/2022, la disposition relative aux cas de garde alternée sera simplifiée pour parer aux situations où l'un des ex-conjoints refuse de fournir les documents nécessaires à la reconnaissance du dossier. Lorsque la responsabilité fiscale du candidat est partagée, les revenus pris en considération seront dorénavant ceux du ménage du demandeur de l'allocation d'études. Enfin, afin d'amortir l'impact des frais de transport sur les étudiants bénéficiant d'allocations d'études, le forfait de 50 euros pour le détenteur d'un abonnement SNCB sera étendu à toutes les sociétés de transport en commun public belge.

Ces mesures étaient demandées par de nombreux acteurs de terrain, dont la Fédération des Étudiants Francophones, la Ligue des Familles, les Fédérations des CPAS, Infor Jeunes, le Médiateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, etc.

## **NOTE AUX RÉDACTIONS**

Une réflexion plus large sur un élargissement structurel des conditions d’octroi et des montants des allocations d’études sera lancée par la Ministre Glatigny en 2022, avec l’appui d’un Conseil supérieur des allocations d’études également renforcé par la présente réforme.

---

### **Contact presse**

#### **Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY**

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

[olivier.schotte@gov.cfwb.be](mailto:olivier.schotte@gov.cfwb.be)

+32 488 48 93 83

## Une première étape importante vers la réforme des rythmes scolaires

**Sur proposition de la Ministre de l'Éducation Caroline Désir, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, en première lecture, l'avant-projet de décret sur la réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement artistique à horaire réduit, à partir de la rentrée scolaire 2022.**

Pour rappel, l'élément fondamental de cette réorganisation du calendrier scolaire annuel consiste à alterner des périodes de sept semaines d'apprentissage avec des périodes de deux semaines de congé. Ce modèle « 7/2 » est préconisé par les experts en chronobiologie dans la mesure où il confère le meilleur équilibre entre la durée des temps d'apprentissage et les temps de repos nécessaires au bon développement des enfants et des jeunes.

Dans les années à venir, l'école accueillera les élèves dès la dernière semaine d'août et organisera le temps scolaire par une alternance plus régulière des semaines d'apprentissage et des semaines de congés, jusqu'au premier vendredi de juillet. Suivant ce nouveau modèle, les calendriers scolaires ne seront plus strictement identiques d'une Communauté à l'autre. Compte tenu des difficultés organisationnelles que ces décalages peuvent susciter dans certaines situations très spécifiques, une mesure d'assouplissement du principe « 7/2 » a été prévue sans pour autant fragiliser la cohérence d'ensemble du système. Grâce à cette souplesse, les familles qui fréquentent deux Communautés linguistiques auront encore 10 à 11 semaines de congés en commun sur un total de 14 à 15 semaines de congés par an. En Fédération Wallonie-Bruxelles, toutes les périodes de congés compteront désormais deux semaines de repos.

Comme cela avait été convenu lors de l'adoption de la note d'orientation en mai dernier, des moyens ont été dégagés pour compenser les impacts sur l'accueil temps libre et sur les secteurs sport et jeunesse en concertation avec la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard et la Ministre de la Jeunesse et des Sports Valérie Glatigny.

Cet avant-projet de décret contient notamment une série de mesures d'accompagnement spécifiques à l'accueil temps libre. L'objectif poursuivi dans ce cadre par la Ministre de l'Enfance est de permettre à ces temps non scolaires de prendre toute leur place en tant que troisième lieu de vie pour les enfants et ainsi jouer pleinement leur rôle pour leur bien-être, leur développement et leur émancipation.

L'avant-projet de décret règle également une série de questions très concrètes découlant du changement de calendrier en matière de relations de travail et d'organisation concrète des écoles. Si certains de ces aspects sont encore appelés à évoluer au fil du parcours législatif du texte, cette approbation par le gouvernement constitue une première étape importante de la réforme des rythmes scolaires, confirmant son lancement officiel. Il sera d'ailleurs soumis très rapidement à la négociation officielle avec les acteurs de l'enseignement.

Parallèlement, un plan de communication vers les écoles, les membres du personnel et les familles, sera élaboré de façon participative avec les acteurs de l'enseignement et avec des représentants des directions, de façon à répondre au mieux aux besoins d'information de chacun.

L'objectif est de déposer le texte au Parlement dans des délais permettant un vote dans le courant du mois de mars 2022. L'avant-projet confirmera les calendriers scolaires des deux prochaines années (2022-2023 et 2023-2024) et permettra à chacun d'anticiper du mieux possible ses activités.

La révision des rythmes scolaires constitue une des réformes les plus emblématiques du Pacte pour un enseignement d'excellence pour la réduction des inégalités scolaires grâce à une amélioration des conditions d'apprentissage et de l'accès aux activités extra-scolaires.

---

**Contact presse**

**Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR**

Ministre de l'Éducation

[jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be](mailto:jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be)

+32 476 54 55 75

## Contacts presse

**Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président**

[nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be)

+32 473 27 14 79

**Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président**

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-  
Bruxelles Enseignement.

[xavier.gonzalez@gov.cfwb.be](mailto:xavier.gonzalez@gov.cfwb.be)

+32 479 86 59 11

**Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente**

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

[lauriane.douchamps@gov.cfwb.be](mailto:lauriane.douchamps@gov.cfwb.be)

+32 497 17 20 57

**Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY**

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche  
scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,  
des Sports et de la Promotion de Bruxelles

[olivier.schotte@gov.cfwb.be](mailto:olivier.schotte@gov.cfwb.be)

+32 488 48 93 83

**Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR**

Ministre de l'Éducation

[jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be](mailto:jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be)

+32 476 54 55 75